Les rampes
DE MISE À L'EAU

SUR LA DORDOGNE

1 Le Roc | **RG**
lat. 44.87102 - long. 1.4166
Au niveau du Port de Mareuil.

2 Le Roc | **RD**
lat. 44.879145 - long. 1.43702
Lieu-dit Féline

3 Souillac | **RD**
lat. 44.888487 - long. 1.476277
Proche de Quercyland

4 Lanzac | **RG**
lat. 44.8775 - long. 1.4892
Au niveau de l'épi de Lanzac en bas du village

5 Pinsac | **RD**
lat. 44.891548 - long. 1.525522
Port de la Treyne à l'aval immédiat du pont

6 Lacave | **RG**
lat. 44.8468 - long. 1.5541
Au niveau de la Confluence de l'Ouysse

7 Meyrone | **RG**
lat. 44.879522 - long. 1.576055
100m à l'aval du pont de la D15

8 Meyrone | **RG**
lat. 44.882375 - long. 1.596689
Port de Creysse

9 Creysse | **RD**
lat. 44.883189 - long. 1.5971
En aval du camping

10 Montvalent | **RG**
lat. 44.887955 - long. 1.612147
Lieu-dit Mas du vieux chêne

11 Martel | **RG**
lat. 44.909045 - long. 1.622952
Aval du pont de Gluge

12 St-Denis-les-Martel | **RD**
lat. 44.927939 - long. 1.670324
Lieu-dit Pontou au niveau du pont

13 Vayrac | **RD**
lat. 44.934053 - long. 1.693112
Lieu-dit Grange de Mézels. Limitation hauteur 1,90 m

14 Vayrac | **RG**
lat. 44.934456 - long. 1.697087
Lieu-dit Barbusse

15 Vayrac | **RD**
lat. 44.93375 - long. 1.6972
Plan d'eau de Mézels

16 Carennac | **RD**
lat. 44.915552 - long. 1.744234
Lieu-dit Cabrelle, en aval du pont

17 Carennac | **RG**
lat. 44.910215 - long. 1.740985
Au niveau du camping Eaux vives, à l'entrée du bras

18 Prudhommat | **RG**
lat. 44.897327 - long. 1.791608
Lieu-dit Paulac à proximité du cimetière

19 Girac | **RG**
lat. 44.920844 - long. 1.801329
Pont de Mois

20 Girac | **RG**
lat. 44.927419 - long. 1.824564
Lieu-dit Lassere

SUR LE LOT

21 Vire-sur-Lot | **RG**
lat. 44.4438 - long. 1.0825
Aval du pont de Vire

22 Vire-sur-Lot | **RD**
lat. 44.507080 - long. 1.110479 Aval de la chaussée de Grimard

23 Puy-L'Évêque | **RG**
lat. 44.507480 - long. 1.110479 Aval du pont, à proximité de la piscine

24 Puy-L'Évêque | **RD**
lat. 44.5026 - long. 1.1367
Aval du pont, au pied du village

25 Pescadoire | **RG**
lat. 44.5071 - long. 1.1572
Aval du pont

26 Lagardelle | **RG**
lat. 44.5012 - long. 1.1730 Amont du barrage de Meymes

27 Prayssac | **RD**
lat.44.494018 - long. 1.177817
Lieu-dit Balat Grand

28 Anglars-Juillac | **RG**
lat. 44.4980 - long. 1.2039 Accès depuis le chemin du cimetière

29 Castelfranc | **RD**
lat. 44.500316 - long. 1.220498
Sous le pont

30 Albas village | **RG**
lat. 44.470497 - long. 1.236352 100m en amont du pont

31 Albas Rivière Hte | **RG**
lat. 44.476154 - long. 1.245419
Bief non ouvert à la navigation de plaisance, blocs rocheux affleurants

32 Luzech | **RD**
lat. 44.4868 - long. 1.2858
Amont du barrage EDF, au niveau de la base nautique

33 Calx | **RD**
lat. 44.489876 - long. 1.295003
Accès par la base nautique, location de bateaux

34 Parnac | **RG**
lat. 44.491726 - long. 1.308186
En face du château de Langle

35 Douelle | **RG**
lat. 44.475797 - long. 1.36087
En aval immédiat de la chaussée

36 Douelle | **RG**
lat. 44.470811 - long. 1.361551
Double accès sous le pont suspendu

37 Mercuès | **RD**
lat. 44.494756 - long. 1.396551 100m en amont de l'usine EDF

38 Pradines | **RG**
lat. 44.48026 - long. 1.405815
Au pied du village avant le terrain de foot

39 Cahors | **RG**
lat. 44.4542 - long. 1.4242
Sous la chaussée de Labéraude

40 Cahors | **RD**
lat. 44.454901 - long. 1.429414
Accès privé par l'établissement Babou Marine

41 Cahors | **RG**
lat. 44.4400 - long. 1.4381
A proximité du restaurant La Chartreuse

42 Cahors | **RD**
lat. 44.457074 - long. 1.439091
Au niveau du club d'Aviron

43 Laroque-des-Arcs | **RD** lat.44.475051 - long. . 1.468424
Au pied du village avant le terrain de foot

44 Lamagdelaine | **RD**
lat. 44.465494 - long. 1.483082
Au niveau du camping municipal et terrain de foot

45 Arcambal | **RD**
lat. 44.460327 - long. 1.514064
Au niveau du camping municipal et terrain de foot

46 Savanac | **RD**
lat. 44.461493 - long. 1.515306
Accès dangereux, réservé aux float-tubes

47 Cuzoulis | **RD**
lat. 44.466265 - long. 1.543268

48 Vers | **RD**
lat. 44.4641 - long. 1.5535
Au niveau du camping

49 Vers | **RG**
lat. 44.464945 - long. 1.558256
Lieu-dit Béars

50 Vers | **RD**
lat. 44.468056 - long. 1.559302
En amont du plan d'eau de l'Arquette

51 Pasturat | **RG**
lat. 44.474488 - long. 1.572061
En aval de la centrale de Pasturat

52 St-Géry | **RD**
lat. 44.4767 - long. 1.578
Au niveau du canal

53 Bouzies | **RG**
lat. 44.484434 - long. 1.584931
Accès interdit en juillet/août

54 Tour-de-Faure | **RD**
lat. 44.4668 - long. 1.6727
En face du village

55 St-Cirq-Lapopie | **RG**
lat. 44.470283 - long. 1.678764
Au niveau du port. Accessible aux services de secours uniquement

56 Tour-de-Faure | **RD**
lat. 44.4591 - long. 1.7015
En amont du seuil de Crégols

57 St-Martin-Labouval | **RD**
lat. 44.4619 - long. 1.7402
En aval du pont de Cénevières

58 Lamagdi | **RG**
lat. 44.4744 - long. 1.7779
En aval du pont

59 Cajarc | **RD**
lat. 44.4834 - long. 1.8445
Double accès, en aval et en amont du pont suspendu

RG : rive gauche
RD : rive droite

Les vitesses
DE NAVIGATION

EN SAVOIR +

SUR LES RIVIÈRES LOT ET DORDOGNE

12 KM/H (soit environ 6 noeuds) **à plus de 25 m des rives**

5 KM/H (soit environ 3 noeuds) **à moins de 25 m des rives**

SUR LA CÈRE (BARRAGE DE BRUGALES)

6 KM/H (soit un peu plus de 3 noeuds) **sur tout le barrage**

Attention, une échelle de couleur, installée au pied de la rampe de mise à l'eau, réglemente la navigation.

- Interdiction stricte / côté max du barrage
- Autorisation de navigation

COOPÉPOISSON

Coopérative agricole de producteurs de poissons des Dombes
Pisciculture du Roset – Condieux
1627 Route de Meximieux
01120 MONTLUEL
04 78 06 60 91
coopepoisson-roset@orange.fr

Site internet : coopepoisson.fr

COOPÉPOISSON

VENTE DE POISSONS DE REPEUPLEMENT

Nouveauté
2026

3 PARCOURS GROSSES TRUITES

Venez vous confronter à de très gros spécimens de truites combatives pour des moments de pêche incroyables !

Le Lot, une destination
PÊCHE D'EXCEPTION

Les plus beaux spots de pêche au cœur d'un patrimoine naturel, géologique et historique unique. Le département du Lot est, sans aucun doute, l'un des plus beaux territoires de pêche en France. Il est principalement connu pour les deux grandes et belles rivières qui le traversent : le Lot et la Dordogne. Mais la pêche dans le département du Lot ne se limite pas à ces deux cours d'eau ! Venez y découvrir les nombreux affluents, comme le Célé ou la Cère, les lacs, plans d'eau et parcours, spécialement aménagés pour vous offrir des conditions optimales de pêche.

PÊCHEZ VOS RÊVES
PÊCHEZ LOT | 46

Ce guide fait office de référence pour l'année 2026 mais étant conçu en fin d'année 2025, il est possible que la réglementation évolue. En aucun cas la responsabilité de la Fédération ne pourrait être engagée.

Photo de couverture : © FNPF-Escape Feeling. **Crédits photos** : © FNPF-Escape Feeling, © Louis Nespoulous, © FDAAPPMA 46.
Conception graphique : Johana Larrousse.
Impression : Graphotiz

TROUVEZ VOTRE SPOT DE RÊVE !

GEOPECHE™

Les lacs
ET PLANS D'EAU

1ère CATÉGORIE

LES 2 PLANS D'EAU D'AYNAC
AYNAC - 1,6 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel
Carte complémentaire nécessaire disponible auprès de la mairie d'Aynac

LAC DES VERGNES
COMIAC - 1,5 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel - Carpes

DÉGAGNAC
DÉGAGNAC - 2,45 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel - Carpes - Carassins. Pêche difficile, invasion de végétaux

FRAYSSINET LE GÉLAT
FRAYSSINET LE GÉLAT - 1 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel - Carpes - Tanches

LASCABANES
LASCABANES - 7 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel
Plan d'irrigation à fort marnage

LEYME
LEYME - 1 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel
Clôture de sécurité autour du plan d'eau

LES QUATRE-ROUTES
LES QUATRE-ROUTES - 0,8 ha
Poissons blancs - Carpes

PAYRIGNAC
PAYRIGNAC - 1,5 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel - Carpes - Poissons-chats

LES SAGNES
ST-BRESSOU - 1.2 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel

ST-GERMAIN-DU-BEL-AIR
ST-GERMAIN-DU-BEL-AIR - 1 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel
Plan d'eau au fil de l'eau hors d'eau périodiquement

2ème CATÉGORIE

LA SOURCE SALMIÈRE
ALVIGNAC MIERS - 2.5 ha
Poissons blancs - Carpes - Black-bass - Tanches
Pêche au leurre du 1er au dernier dimanche de janvier et du 15 juin au 31 décembre

LES 2 PLANS D'EAU D'ASSIER
ASSIER - 2 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel - Brochets - Sandres - Black-bass - Carpes

LAC DE LA VERGNE
CAILLAC - 1,7 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel - Brochets - Sandres - Black-bass - Carpes - Brèmes

CASSAGNES
CASSAGNES - 4 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel - Perches - Brochets - Sandres - Black-bass - Carpes - Tanches

LAC VERT
CATUS - 6,5 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel - Perches - Brochets - Sandres - Black-bass - Carpes - Brèmes

CAZALS
CAZALS - 2,7 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel - Black-bass - Carpes - Carassins

LAUMEL
GOURDON - 1,6 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel - Black-bass - Carpes - Poisson-chats

ÉCOUTE S'IL PLEUT
GOURDON - 3,3 ha
Poissons blancs - Perches - Brochets - Sandres - Carpes
Brèmes - Poisson-chats

LA PRAIRIE
GRAMAT - 4 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel - Perches - Brochets
Sandres - Carpes

GUIRANDE
FELZIN - 13,5 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel - Perches - Brochets
Sandres - Black-bass - Carpes - Poisson-chats

SALGUES
LABASTIDE-MARNHAC - 0,1 ha
Poissons blancs - Black-bass - Carpes

LE MERLIVAL
LACAPELLE-MARIVAL - 3,1 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel - Perches - Sandres - Black-bass - Carpes

LAMOTHE FÉNÉLON
LAMOTHE FÉNÉLON - 1,3 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel - Black-bass - Carpes.

LE VIGAN
LE VIGAN - 4 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel - Brochets - Carpes

ST SERNIN
MONTCUQ - 4,3 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel - Perches - Brochets - Sandres - Black-bass - Carpes - Brèmes

LES 2 GRAVIÈRES DE PUY BLANC
PUY BLANC - 0,8 et 1,3 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel - Perches - Brochets - Sandres - Black-bass - Carpes - Brèmes

LE TOLERME
SÉNAILLAC LATRONQUIÉRE - 35 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel - Perches
Brochets - Sandres - Black-bass - Carpes - Brèmes

TAURIAC
TAURIAC - 3,5 ha
Poissons blancs - Perches - Brochets - Sandres - Carpes

MÉZELS
VAYRAC - 11,8 ha
Poissons blancs - Perches - Brochets - Sandres - Carpes
Truites

LES 2 GRAVIÈRES DE LA GUIERLE
VAYRAC - 2 et 2 ha
Poissons blancs - Perches - Brochets - Sandres - Carpes
Truites

MOULIN DE BANNAC
LARAMIÈRE (46) / MARTIEL (12) - 15 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel - Brochets - Black-bass - Carpes

BOUTANES
LABASTIDE-MURAT - 0,8 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel - Perches - Sandres-Carpes. Carte complémentaire nécessaire disponible auprès de la mairie de Labastide-Murat

MONTFAUCON
MONTFAUCON - 0,5 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel
Carte complémentaire nécessaire disponible auprès de la mairie de Montfaucon

ATTENTION

MARCENAC - 0,7 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel - Carpes
Carte de pêche départementale obligatoire du 3ème samedi de décembre inclus à la date d'ouverture de la truite exclue, carte club local de pêche au-delà.
Contact : M. Bellon - 06 87 74 15 58

2ème CATÉGORIE
RETENUES HYDROÉLECTRIQUES

CAJARC (LOT)
CAJARC - 32 ha
Poissons blancs - Perches - Brochets - Sandres - Black-bass - Grosses carpes - Silures

LUZECH (LOT)
LUZECH - 100 ha
Poissons blancs - Perches - Brochets - Sandres
Location de bateau à la base nautique de Calx

BARRAGE DE CANDES (CÈRE)
COMIAC - 25 ha
Poissons blancs - Truites arc-en-ciel - Brochets - Black-bass - Carpes

BARRAGE DE BRUGALES (CÈRE)
LAVAL-DE -CÈRE - 30 ha
Poissons blancs - Perches - Brochets - Sandres - Carpes

Les parcours
THÉMATIQUES

CARPE DE NUIT

La pêche de la carpe est autorisée à toute heure du jour et de la nuit du 1er janvier au 31 décembre. De nuit, la navigation, le maintien en captivité de carpes et l'utilisation d'esches animales sont interdits. De jour, la pêche au passant (montage téléphérique) est interdite. Le mouillage (ancrage) des embarcations, type carpeboats, est formellement interdit dans le lit du Lot.

LE LOT

- **Parcours sur tout le linéaire de la rivière Lot**, exceptés les lots des AAPPMA de Saint-Géry et Vers, ainsi qu'à Cahors, en rive gauche, devant l'hôtel la Chartreuse et en amont de l'écluse du pont Valentré

LA DORDOGNE

- **Cleurac à Lanzac** : Parcours en rive gauche, sur 400 m à partir de 350 m en aval du pont de Cleurac (D 255)
- **Martel** : Parcours en rive gauche sur 250 m à partir de 200 m à l'aval du pont de Gluges

LES PLANS D'EAU

- **ALVIGNAC MIERS - La Source Salmière** : Parcours en rive gauche du restaurant au déversoir
- **ASSIER - Les 2 plans d'eau et le ruisseau** : Parcours sur les 3 sites
- **GRAMAT - La Prairie** : Parcours en rive droite depuis la buse du trop-plein jusqu'au poste handipêche, sur 270 m

NOUVEAU

- **LACAPELLE-MARIVAL – Le Merlival** : Parcours sur la totalité du plan d'eau
- **LAVAL DE CÈRE - Brugales** : Parcours en rive gauche, en aval du ruisseau les Vergnes sur 1,8 km
- **MONTCUQ - St-Sernin** : Parcours en rive gauche sur 150 m en amont du barrage
- **VAYRAC - Mézels**
  Parcours en rive gauche sur 250 m

Légende

- Cours d'eau de 1ère catégorie
- Cours d'eau de 2ème catégorie
- Plans d'eau de 1ère catégorie
- Plans d'eau de 2ème catégorie
- Carte complémentaire obligatoire
- Carte complémentaire obligatoire
- Carte de pêche départementale obligatoire du 3ème samedi de décembre inclus à la date d'ouverture de la truite exclue, carte club local de pêche au-delà
- AAPPMA
- Pêche autorisée à 2 cannes
- Pontons handipêche
- Pêche autorisée à 4 cannes
- Parcours carpe de nuit
- Float-tube autorisé
- Parcours no-kill truites
- Déversements de truites
- Parcours Grosses Truites
- Moteur électrique autorisé uniquement
- Parcours no-kill truites et ombres
- Moteurs électriques et thermiques autorisés
- Parcours no-kill black-bass
- Pêche aux leurres interdite
- Parcours no-kill brochets
- Pêche à la mouche interdite
- Parcours no-kill carnassiers
- Pêche au vif interdite
- Parcours no-kill carpes
- Rampe de mise à l'eau en plans d'eau
- Parcours labellisés Famille
- Rampe de mise à l'eau en cours d'eau pour embarcations lourdes et remorques
- Parcours labellisés Découverte
- Parcours labellisés Passion
- Rampe de mise à l'eau en cours d'eau pour embarcations transportables à la main

NO-KILL TRUITE

Parcours avec obligation réglementaire de relâcher les truites, peu importe leur taille, et d'écraser les ardillons.

ORNIAC - Le Célé
4,6 KM | 2ème catégorie | Coordonnées GPS lat. 44.520367 long. 1.679407
De la plage de Sauliac au passage à gué du Liauzu.

LALBENQUE - Plan d'eau de Marcenac — NOUVEAU
0,7 HA | 2ème catégorie | Coordonnées GPS lat. 44.533077 long. 1.612071
Tout le plan d'eau en no-kill du 3ème samedi de décembre inclus à l'ouverture de la truite exclue. Carte de pêche départementale obligatoire sur cette période, carte club local de pêche au-delà.

LINAC - Le Célé
2,5 KM | 1ère catégorie | Coordonnées GPS lat. 44.654182 long. 2.192583
De la confluence avec le Veyre en amont à la confluence du Berveziou en aval. Toutes techniques sans ardillon.

LINAC-BAGNAC - Le Veyre
1,8 KM | 1ère catégorie | Coordonnées GPS lat. 44.679835 long. 2.137487
De 700 m en amont du Moulin de Lacapelle jusqu'à 1100 m en aval du moulin. Pêche à la mouche au fouet uniquement.

CÉNEVIÈRES - Le Girou
275 M | 1ère catégorie | Coordonnées GPS lat. 44.456028 long. 1.747797
Du moulin de Paradou à la confluence avec le Lot. Toutes techniques.

SAINT-CÉRÉ - La Bave
1 KM | 1ère catégorie | Coordonnées GPS lat. 44.855594 long. 1.92157
De la passerelle de Bagou jusqu'au trou de la vache. Toutes techniques.

NO-KILL TRUITE & OMBRE

Parcours avec obligation réglementaire de relâcher les truites et les ombres, peu importe leur taille, et d'écraser les ardillons.

FLOIRAC - La Dordogne
700 M | 2ème catégorie | Coordonnées GPS lat. 44.907754 long. 1.628740
Du pont de la D80 à Pontou à l'amont, au pont SNCF à l'aval.

NO-KILL BLACK-BASS

Parcours avec obligation réglementaire de relâcher les black-bass, peu importe leur taille.

CAJARC - Le lot
7,2 KM | 2ème catégorie | Coordonnées GPS lat. 44.483793 long. 1.842303
De la chaussée de Saujac au barrage de Cajarc.

ALVIGNAC MIERS - Plan d'eau de la source salmière
2,5 HA | 2ème catégorie | Coordonnées GPS lat. 44.838566 long. 1.699137

CATUS - Lac vert
6,5 HA | 2ème catégorie | Coordonnées GPS lat. 44.554377 long. 1.131496

GUIRANDE - Lac de guirande
13,5 HA | 2ème catégorie | Coordonnées GPS lat. 44.629617 long. 2.143806

LABASTIDE-MARNHAC - Plan d'eau de Salgues
0,1 HA | 2ème catégorie | Coordonnées GPS lat. 44.370371 long. 1.378535

SÉNAILLAC-LATRONQUIÉRE - Lac du Tolerme
35 HA | 2ème catégorie | Coordonnées GPS lat. 44.825478 long. 2.047579

VAYRAC - Gravières de la guierle
2 X 2HA | 2ème catégorie | Coordonnées GPS lat. 44.939574 long. 1.680244

NO-KILL CARNASSIERS

Parcours avec obligation réglementaire de relâcher black-bass, brochets, perches et sandres, peu importe leur taille.

PUY L'ÉVÊQUE - Le lot
1,9 KM | 2ème catégorie | Coordonnées GPS lat. 44.500364 long. 1.137016
Sur 1 km à l'amont du pont de Puy L'Evêque.

CASSAGNES - Lac de cassagnes
4 HA | 2ème catégorie | Coordonnées GPS lat. 44.554377 long. 1.131496

NO-KILL CARPE

Parcours avec obligation réglementaire de relâcher les carpes, peu importe leur taille.

ALVIGNAC MIERS - Plan d'eau de la source salmière
2,5 HA | 2ème catégorie | Coordonnées GPS lat. 44.838566 long. 1.699137

ASSIER - Les 2 plans d'eau et le ruisseau
2 X 1 HA + 500 M | 2ème catégorie | Coordonnées GPS lat. 44.677114 long. 1.882557

CAZALS - Plan d'eau de Cazals
2,7 HA | 2ème catégorie | Coordonnées GPS lat. 44.641441 long. 1.220973

GRAMAT - Plan d'eau de la prairie
4 HA | 2ème catégorie | Coordonnées GPS lat. 44.780089 long. 1.713034

SÉNAILLAC-LATRONQUIÉRE - Lac du Tolerme
35 HA | 2ème catégorie | Coordonnées GPS lat. 44.825478 long. 2.047579

NO-KILL BROCHET

Parcours avec obligation réglementaire de relâcher les brochets, peu importe leur taille.

CAHORS - Le lot
1,9 KM | 2ème catégorie | Coordonnées GPS lat. 44.440055 long. 1.439249
De la chaussée de Coty à la chaussée du pont Valentré.

ROCAMADOUR - L'ouysse
1,9 KM | 2ème catégorie | Coordonnées GPS lat. 44.790425 long. 1.584005
Du gouffre de Cabouy à la confluence avec la résurgence du gouffre de St-Sauveur. En rive droite uniquement.

ESPAGNAC / STE-EULALIE - Ancienne gravière
4,1 HA | 2ème catégorie | Coordonnées GPS lat. 44.790425 long. 1.584005

FÉDÉRATION DU LOT POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
280, quai Albert Cappus 46000 Cahors
05 65 35 50 22
info@pechelot.com

GEOPÊCHE

www.pechelot.com

tarngies.fr

La Région valorise son patrimoine naturel d'exception et historique, comme les Gorges du Tarn et ses bateliers et oeuvre pour protéger, préserver et transmettre cet héritage à travers l'aménagement et l'animation.

La Région s'engage à faire de l'Occitanie une destination attractive et durable à travers ses 41 Grands Sites.

Cartes de pêche
2026

INTERFÉDÉRALE
114 € Carte annuelle valable du 1er janvier au 31 décembre dans 91 départements

Pêche à 4 lignes en 2ème catégorie - Pêche à 1 ligne en 1ère catégorie - Pêche des écrevisses américaines, de Californie ou de Louisiane - Pêche au lancer, mouche artificielle, fouet, bulldo, vif, etc. - Pêche de la grenouille - Pêche de la carpe de nuit.

PERSONNE MINEURE
27 € Carte annuelle valable du 1er janvier au 31 décembre dans 91 départements

De 12 à moins de 18 ans au 1er janvier 2026 - Mêmes droits que la carte personne majeure - Réciprocité gratuite dans 91 départements.

DÉCOUVERTE ENFANT
8 € Carte annuelle valable du 1er janvier au 31 décembre dans 91 départements

Pour les enfants de moins de 12 ans au 1er janvier 2026 Mêmes droits que la carte Personne majeure mais 1 seule canne autorisée. Réciprocité gratuite dans 91 départements.

HEBDOMADAIRE
36,5 € Carte annuelle valable 7 jours consécutifs, en vente toute l'année

Mêmes droits que la carte Personne majeure - Réciprocité gratuite dans 91 départements.

PERSONNE MAJEURE
87 € Carte annuelle valable du 1er janvier au 31 décembre dans le département du Lot uniquement

Pêche à 4 lignes en 2ème catégorie - Pêche à 1 ligne en 1ère catégorie - Pêche des ecrevisses américaines, de Californie ou de Louisiane - Pêche au lancer, mouche artificielle, fouet, bulldo, vif, etc. - Pêche de la grenouille - Pêche de la carpe de nuit.

DÉCOUVERTE FEMME
42 € Carte annuelle valable du 1er janvier au 31 décembre dans le département du Lot uniquement

Mêmes droits que la carte PERSONNE MAJEURE mais 1 seule canne autorisée - Réciprocité gratuite dans 91 départements.

JOURNALIÈRE
15 € Carte valable une journée uniquement dans le département du Lot, en vente toute l'année

Mêmes droits que la carte Personne majeure.

TIMBRE HALIEUTIQUE
Club Halieutique Interdépartemental 2026

40 € Timbre annuel.

Peut être distribué uniquement avec la carte Personne majeure. Tarif en vente séparée.

POUR ACHETER SA CARTE DE PÊCHE

Rendez-vous sur notre carte interactive et choisissez l'un de nos dépositaires :

Rendez-vous directement en ligne sur le site officiel www.cartedepeche.fr :

Club Halieutique

ADHÉREZ AU CLUB HALIEUTIQUE INTERDÉPARTEMENTAL

Pour bénéficier d'une large réciprocité et pécher dans 91 départements
En acquittant la carte interfédérale (114 €) ou la vignette du Club Halieutique Interdépartemental (40 €), si vous êtes déjà titulaire d'une carte personne majeure (87 €).

Les associations
AAPPMA & ADAPAEF

AAPPMA ALBAS
BARRAU Jacques - 06 73 16 30 27

AAPPMA ASSIER
VIDAL Jacques - 06 81 56 94 72

AAPPMA BAGNAC
GINES RUEDA Serge - 05 65 34 03 63

AAPPMA BRETENOUX
GUARY Jean-Pierre - 06 35 94 74 29

AAPPMA CABRERETS
GUITARD Michel - 06 03 75 68 89

AAPPMA CAHORS
FAURE Bruno - 06 62 85 78 78

AAPPMA CAJARC
PRADINES Emmanuel - 06 15 95 42 52

AAPPMA CARENNAC
SALAMAGNE J.Paul - 05 65 10 95 97

AAPPMA CASTELFRANC
TEYSSEDRE Michel - 07 57 40 75 80

AAPPMA CATUS
DUTHIL Grégori - 06 72 08 48 90

AAPPMA DURAVEL
BLANCO Pedro - 06 07 62 20 41

AAPPMA FIGEAC
COTTEN Séverine - 06 11 50 40 34

AAPPMA GOURDON
LEGUEVAQUES Roger - 06 81 65 74 40

AAPPMA GRAMAT
COMMON Claude - 06 88 79 30 56

AAPPMA HAUT-QUERCY
ST-CHAMANT J.Marc - 05 65 10 82 42

AAPPMA LACAPELLE-MARIVAL
SALAVERT Yves - 06 06 80 80 92

AAPPMA LUZECH
GROSS Stéphane - 07 86 77 65 48

AAPPMA MARTEL
AYRAL Guillaume - 06 14 15 90 36

AAPPMA MONTCUQ
PRUGNIAUD Marc - 06 76 85 85 91

AAPPMA PRAYSSAC
LLOPIS Sébastien - 06 32 82 94 30

AAPPMA PUY-L'EVEQUE
ST GERARD Michel - 05 65 21 36 57

AAPPMA LES QUATRE ROUTES
JAUNARD Jean-Luc - 06 88 62 05 55

AAPPMA SAINT-GERY
PERER Victor - 06 66 23 04 73

AAPPMA SAINT-SOZY
BOURDET J.Michel - 05 65 32 27 60

AAPPMA SOUILLAC
MATOSEVIC Luc - 06 11 38 15 35

AAPPMA VAYRAC-BETAILLE
CAZAL Jérôme - 06 18 32 06 08

AAPPMA VERS
MOLESIN Guy - 06 40 18 11 47

ADAPAEF
RANOUIL Jean-Jacques - 06 42 39 51 51

1 - LES BOULDUS
VILLAGE DE VACANCES
Le Roc - Le Ventadou
05 65 37 64 73 - 06 87 31 32 38 - les-boulous@orange.fr
www.les-boulous.com

2 - FISH AND GÎTES
MEUBLÉ DE TOURISME
Lanzac - Le bourg
06 11 38 15 35 - contact@ fishandgites.com
www.fishandgites.com

3 - CAMPING LA RIVIÈRE***
CAMPING
Lacave - Le Bougayrou
05 65 37 00 04 - contact@campinglariviere.com
www.campinglariviere.com

4 - VILLAGE DE VACANCES DU PORT***
PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS
Saint-Sozy - Le Port
05 65 32 29 55
infos@village-du-port.com - www.village-du-port.com

5 - CAMPING LA PLAGE***
CAMPING
Meyronne - Le Bourg
05 65 32 23 26 - 06 32 02 82 82
contact@camping-laplage.com www.camping-laplage.com

6 - CAMPING DU PORT***
CAMPING
Creysse - Le Port
05 65 32 20 82 - 05 65 41 05 62
contact@campingduport.com www.campingduport.com

7 - LES CHALETS MIRANDOL**
PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS
Vayrac - Vormes
05 65 32 57 12 - bungalows-mirandol@wanadoo.fr
www.mirandol-dordogne.com

8 - CAMPING LES GRANGES***
CAMPING
Vayrac - 401 Impasse des Granges de Mézels
05 65 32 46 58 - info@les-granges.com
www.les-granges.com

9 - GÎTE VILLA AUDREY
MEUBLÉ DE TOURISME
Chantal Gheris - Betaille
Le Bourg - 06 33 68 27 27
chantal.gheris@wanadoo.fr www.gites-de-france.com

10 - LES CHALETS SUR LA DORDOGNE***
CAMPING
Girac - Pont de Puybrun
05 65 10 93 33 - chaletsurladordogne@gmail.com
www.camping-chalet-sur-dordogne.com

11 - CAMPING DU LAC***
CAMPING
Laval de Cère - Le Lac
05 65 33 86 50 - infos.campingdulac@gmail.com
www.camping-du-lac-lot-dordogne.fr

12 - GÎTE DE TRÉZADOU***
MEUBLÉ DE TOURISME - CLÉVACANCES
Saint-Céré - Trézagou
Jean-Marc Vaurs - 06 08 15 69 78 - jeanmarc.vaurs@sfr.fr
www.gite-saintcere-dordogne.jimdo.com

13 - CAMPING LE SOULHOL
CAMPING
Saint-Céré - Quai Auguste Salesses
Virginie et Cédric Vestrepen Daviet - 06 35 43 97 07
campingsaintcere@gmail.com - www.camping-le-soulhol.fr

14 - CAMPING LA GARRIGUE***
CAMPING
Loubressac - Croix de Balme - 05 65 38 34 88
infos@camping-lagarrigue.com
www.camping-lagarrigue.com

15 - GÎTE LES CALÉCHES DE PY
CAMPING
Loubressac - 142, route de Py
Laure Bex - 05 65 38 52 07 - 06 50 74 00 68
lescalecheshesdepy@free.fr
www.lescalecheshesdepy.com

16 - GÎTE LE 18-72
MEUBLÉ DE TOURISME
Lacam d'Ourcet - Le Cassan
Sylvie Colomb-Delsuc - 06 86 06 66 39
sylviecolombdelsuc@hotmail.fr
www.gites-de-france.com / gitelet872.fr

17 - LES GÎTES DU TOLERME
MEUBLÉS DE TOURISME
Senaillac-Latronquière
Lac du Tolerme
05 65 11 61 97 - 06 43 72 70 69
gitesdutolerme@grandfigeac.fr
www.letolerme.fr/hebergements/gites/html

18 - CAMPING LES BERGES DU CÉLÉ**
CAMPING
Bagnac-sur-Cele
2, promenade du Célé
05 65 34 94 31 - 06 35 23 56 95
lesbergesducele@gmail.com - www.lesbergesducele.com

19 - GÎTES COMMUNAUX DU PRIEURÉ
MEUBLÉS DE TOURISME
Espagnac-Sainte-Eulalie
05 65 11 42 66 - 05 65 40 09 17
gitesespagnac@orange.fr - mairie.espagnac@wanadoo.fr
www.espagnac-ste-eulalie.fr

20 - GÎTES DES FARGOUSES
GÎTES
Sauliac-sur-Célé – 181 Chemin des Fargues
Mr et Mme Peuch Lionel - 06 15 51 82 90
isaliopeuch@sfr.fr
www.tourisme-figeac.com/offres/gites-des-fargouses-sauliac-sur-cele.fr
contact@latrutiedoree.fr - www.latrutiedoree.fr

21 - CAMPING MUNICIPAL LE CANTAL
CAMPING
Cabrerets – 3090 Route du Célé
Boris Bigot - 06 26 54 91 56 - camping@cabrerets.fr
www.cabrerets.fr/camping

22 - MOULIN DE GUILLOT
CAMPING
Cabrerets – 4016 Route de Vers - Lieu-dit Guillot
Chantal et Philippe Blanchot-Denis - 06 82 08 19 92
chantalblanchot@gmail.com
www.gitechezchantaletphilippe.com

23 - CAMPING LES VIGNES
CAMPING
Puy L'Evêque – Le Mécouré - Lieu-dit Guillot
Jocelyne Chenault - 05 65 55 18 59
campinglesvignes@gmail.com
www.camping-lesvignes.fr

24 - LES BOIS DE PRAYSSAC***
VILLAGE DE VACANCES
Prayssac - Route Sauvr Marguerite Meynen
05 65 35 65 22 - villagevacancesdeprayssac@gmail.com
www.village-vacances-lesboisdeprayssac.fr

25 - GÎTE LA BERGERIE
MEUBLÉ DE TOURISME
Gérard Alazard - Luzech - La Bergerie
05 65 20 10 76 - 06 72 09 39 19
galazard@wanadoo.fr

26 - GÎTE CHATEAU SAINT-DIDIER
GÎTE
Parnac – 26 Allée Porte Vitré
Marie-Thérèse Rigal - 06 71 47 70 72
maite.rigal@orange.fr

27 - GÎTE LES ACACIAS
GÎTE
Parnac – 15 rue du Coustalou
David Rigal - 06 60 07 01 16 – dav.rigal@gmail.com

28 - LA CHARTREUSE***
HÔTEL RESTAURANT
Cahors - Saint Georges
05 65 35 17 37 - contact@hotel-la-chartreuse.com
www.hotel-la-chartreuse.com

29 - LA TRUITE DORÉE***
HÔTEL RESTAURANT
Saint-Géry - Vers - Le bourg
05 65 31 41 51
contact@latruitedoree.fr - www.latruitedoree.fr

30 - CHILL-LOT***
CAMPING
Cénevières - Grand Pré
05 81 42 96 00 - 06 32 58 56 29 - 06 20 95 06 66
camping.cenevieres@gmail.com
www.chill-lot.com

31 - LES COURNOULISES
CAMPING
Montbrun - 318 Route du Bourg
Pierre Blondeel - 06 03 23 13 56
accueil@lescournoulises.fr - www.lescournoulises.com

Les hébergements
LABELLISÉS PÊCHE

EN SAVOIR +

Réglementation générale
EN 1ÈRE CATÉGORIE

Une 1ère catégorie est un cours d'eau ou un plan d'eau où le peuplement piscicole dominant est constitué de salmonidés (famille de la truite). La pêche y est totalement interdite durant la période de fermeture de la truite.

DATES D'OUVERTURE

	J F M A M J J A S O N D
Truite fario & truite arc-en-ciel	14 mars > 20 septembre
Ombre commun	16 mai > 20 septembre
Anguille	1er mai > 20 septembre
Brochet	25 avril > 20 septembre
Ecrevisse américaine, de Californie & de Louisiane	14 mars > 20 septembre
Ecrevisse à pattes blanches & à pattes grêles	PÊCHE INTERDITE
Autres espèces	14 mars > 20 septembre

TAILLES DE CAPTURE

	Les carnassiers			Les salmonidés			
	Black bass	Brochet	Sandre	Truite fario	Truite arc-en-ciel	Saumon de fontaine	Ombre commun
Affluents de la Cère (La Bave jusqu'au pont des 3 ponts) Affluents de la Bave (sauf le ruisseau d'Autoire) Affluents du Célé (sauf Célé et Sagne) L'Ouysse (en amont du gouffre de Thémines) Le Francès	-	60 à 80 cm		20 cm	20 cm	23 cm	30 cm
Les parcs Non-Ni-Kill Le Célé à Linac / Le Girou à Cénevières / La Bave à St-Céré / Le Veyre à Linac	-	60 à 80 cm	-	NO KILL	NO KILL	23 cm	30 cm
Autres cours d'eau et plans d'eau		60 à 80 cm		23 cm	20 cm	23 cm	30 cm

PROCÉDÉS ET MODES DE PÊCHE

✔ AUTORISÉS

5 SALMONIDÉS par jour par pêcheur (autre que saumon et truite de mer)

2 BROCHETS par jour par pêcheur

EN COURS D'EAU 1 LIGNE montée sur canne par pêcheur

EN PLANS D'EAU 2 LIGNES montées sur cannes par pêcheur

2 HAMEÇONS ou **3 MOUCHES** artificielles max par ligne

6 BALANCES max pour la pêche de l'écrevisse

✘ INTERDITS

EMPLOI D'ASTICOTS et autres larves de diptères (sauf comme esche en plan d'eau)

AMORÇAGE en **COURS D'EAU** (autorisé en plan d'eau sans asticot)

EMPLOI D'OEUFS de poissons naturels ou artificiels comme appât ou amorce

EMPLOI COMME VIF OU APPÂT d'espèces avec taille de capture, d'espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques, d'espèces protégées ou non représentées dans nos eaux

PÊCHE INTERDITE SUR 50M à l'amont et à l'aval des ouvrages (sur la rivière Bave)

LA FENÊTRE DE CAPTURE

UNE RÉGLEMENTATION RÉVOLUTIONNAIRE EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DU BROCHET

PRINCIPE
En plus de la taille minimale de capture habituelle (60 cm), une taille maximale est également fixée, au-delà de laquelle les poissons doivent être remis à l'eau (80 cm).

2 OBJECTIFS
> **Permettre une protection efficace** des grands brochets, les meilleurs reproducteurs
> **Autoriser un prélèvement raisonné** de ces grands poissons, tant recherchés par les pêcheurs sportifs d'aujourd'hui.

DANS LE 46 : LES PETITS & LES GROS RESTENT À L'EAU !

✘ 60 / 80 ✘

EN SAVOIR +

Les réserves
DE PÊCHE

Toute pêche est interdite sur ces secteurs.

EN SAVOIR +

RÉSERVES PERMANENTES

BASSIN DORDOGNE

Ruisseau le Palsou - Betaille
De la digue du Moulin de Bragès jusqu'au lieu dit "La Garenne" > 1500 m
Ruisseau de Gintrac - Gintrac
De la source du ruisseau à la RD 30 > 400 m
La Bave - Loubressac
Canal du moulin de Bayle sur toute sa longueur > 350 m
La Cère - Laval-de-Cère - Gagnac/Cère
Du barrage de Brugales jusqu'à 250 m en aval de celui-ci > 250 m
Ruisseau du plan d'eau de la prairie - Gramat - Affluent RG de l'Alzou sur toute sa longueur > 600m
Ruisseau le Céou - St Germain du Bel Air
Du pont du moulin de Cessoul jusqu'à la chaussée du moulin de Labonie > 400 m
Plan d'eau d'Ecoute s'il pleut - Gourdon
De la base du ponton en RD jusqu'à 60 m en aval > 600m sur 10m (0,06 ha)
Lac du Tolerme - Senaillac-Latronquière
Frayères aménagées au niveau de la petite anse en RG en amont de la presqu'île > 150 m sur 100 m
BASSIN LOT
Ruisseau le Girou - Cénevières
Du pont de la route de Gaillac aux escaliers de descente au ruisseau Garrigue > 450 m
Ruisseau Le Berveoux - Linac et Vazac
Du pont de la RD 76 à la confluence avec le Célé > 120 m
Ruisseau de la Dournelie - Fons
Du canal d'amenée du Moulin de Combes au confluent de la Dournelie > 400 m
Ruisseau de la Sagne - Cabrerets
Du pont du Communal lentille de Cabrerets au pont de la RD 41 > 250 m
Ruisseau le Vers - St-Sauveur la Vallée
De la chaussée de l'ancien moulin de Saint Sauveur à la passerelle pour piéton > 180 m
Rivière le Célé - Sauliac sur Célé
De la prise d'eau du canal de l'ancien moulin de Geneis en RG à la sortie de ce même canal > 160 m
Gravière d'Espagnac - Espagnac Ste Eulalie - Sur 2/3 de la surface o36 Est > 2,7 ha

RIVIÈRE DORDOGNE

Bras Mort de Cabrette - RD - Tauriac
Sur toute sa longueur > 250 m
Digue de Carennac - Carennac
50 m en amont et 50 m en aval de la digue de Carennac > 100 m
Bras mort de l'Ile Calypso - RG - Carennac
Sur toute sa longueur > 160 m
Bras mort de l'Ile de Mézels - RD - Vayrac
Totalité du bras de l'Ile de Mézels rejoignant la bras du déversoir du lac > 300 m
Bras mort de Gardelle - RG - Vayrac et Florac - Depuis l'embouchure de la Dordogne en amont du pont d'Oujac jusqu'au début du bras mort de Gardelle > 1 km
Bras mort de Roc del Nau - RD - Martel
Sur toute sa longueur > 700 m
Bras mort du Bial - RG - Meyronne
Sur toute sa longueur > 120 m
Bras mort de Reingues - RG Prudhommat
Sur toute sa longueur > 240 m
Bras mort de Cabrette - RD - Tauriac
Sur toute sa longueur > 185 m
Bras mort de Poussac - RG - Florac
Sur toute sa longueur > 250 m
Bras mort de Ginvel - RG - Souillac
Sur toute sa longueur > 400 m
Bras mort du Bastit - RD - Pinsac
Sur toute sa longueur > 350 m
Bras mort de l'Ile de la Borgne - RG - Lacave - Depuis le porcherie en bordure de Coly jusqu'au pied de la cale de mise à l'eau de Lacave > 1500 m
Lac de Mézels - Vayrac
Depuis 5 m à l'aval du bras d'alimentation RG sur 250 m à l'aval et sur une largeur de 50 m (bouées flottantes, avec bras de l'île sur 200 m) > 250 m

RIVIÈRE LOT

Bras mort de Soujac - RG - Soujac
Sur toute sa longueur > 300 m
Canal du moulin de Gaillac - RG - Cajarc
Ancienne chaussée du Moulin de Gaillac jusqu'à la confluence du canal de fuite du moulin de Gaillac avec le Lot > 200 m
Canal de l'écluse - RG - Crégols
Sur toute sa longueur > 3km
Bras mort du ruisseau des Bouysses - RD - Mercuès - Sur toute sa longueur > 200 m
Bras mort de Parnac - RG - Parnac
Sur toute sa longueur > 120 m
Bras mort de Caix - RD - Luzech
Sur toute sa longueur > 350 m
Bras mort de Meymes - RD - Pescadoires, Prayssac, Lagardelle - Bras de Meyme et partie du Lot leur les deux rivesl du barrage à la partie amont de la cousiane > 300 m
Bassin de Campastié - RG - Pescadoires
Pièce d'eau artificielle jouxtant l'écluse de Campastié
Bras vif de Port La Léque - RG - Bouziès/ Saint-Géry - Sur toute sa longueur 350m

RÉSERVES TEMPORAIRES

TOUTE PÊCHE INTERDITE
DU 27 JANVIER AU 13 JUIN INCLUS
Lac du Tolerme - RG - Senaillac Latronquière - Au niveau de la grande prairie côté presqu'île > 400 m
Rivière Lot - RG - Moulin de Ste Croix Lapopie St Cirq Lapopie - Depuis le moulin jusqu'à la passerelle de l'Ecluse > 85 m
Rivière Lot - RD - Bras Mort de Savanac Lamagdelaine - Sur toute sa longueur > 200 m
Rivière Lot - RG - Canal amont du moulin de Coty - Cahors - Depuis la passerelle en amont jusqu'au moulin de Coty > 20 m
Rivière Lot - RD - Bras mort du port de Caix - Luzech - Du pont carrossable jusqu'à la confluence avec Lot > 83 m

TOUTE PÊCHE INTERDITE
DU 1ER JANVIER AU 25 AVRIL INCLUS
Rivière Dordogne - Département du Lot
Toutes les ouvertures du bras mort ainsi que 20 m en amont et 20 m en aval de la confluence

Les espèces
PISCICOLES

EN SAVOIR +

La pêche
DES ÉCREVISSES

Il existe **5 espèces d'écrevisses dans le Lot**. Seules les 3 espèces exotiques sont pécheables, les 2 autres espèces (l'écrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes* et l'écrevisse à pattes grêles *Astacus leptodactylus*) sont protégées.

EN SAVOIR +

ESPÈCES PROTÉGÉES

ÉCREVISSE À PATTES BLANCHES
Austropotamobius pallipes
→ Face interne des pinces blanches et rostre triangulaire

ÉCREVISSE À PATTES GRÊLES
Astacus leptodactylus
→ Crête médiane du rostre denticulée

ESPÈCES AUTORISÉES À LA PÊCHE

ÉCREVISSE AMÉRICAINE
Faxonius limosus
→ Rostre aux bords parallèles en forme de gouttière

ÉCREVISSE DE LOUISIANE
Procambarus clarkii
→ Présence de points rouges sur les pinces

ÉCREVISSE DE CALIFORNIE
Pacifastacus leniusculus
→ Présence d'une tâche blanche à l'articulation des pinces

FOCUS

Avec **Poissons d'ici**, le photographe Louis Nespoulous propose de redécouvrir la faune piscicole locale. Appréciez la beauté et la délicatesse de poissons qui évoluent dans un milieu fragile.

EN SAVOIR +

RÉGLEMENTATION

✔ **CARTE DE PÊCHE OBLIGATOIRE**

✔ **6 BALANCES** max autorisées par pêcheur

✔ **DATES D'OUVERTURE À RESPECTER** (cf. dates en 1ère et 2ème catégorie)

✘ Pêche **À LA MAIN** interdite

✘ **REMISE À L'EAU des espèces** exotiques interdite

✘ **TOUTE PÊCHE À LA BALANCE EST INTERDITE SUR LES COURS D'EAU SUIVANT :**
La Bave en amont du ruisseau de Boutole, les affluents de la Bave à l'exception du Cayla, le Mamoul et ses affluents en amont du pont de Ségaro, les affluents du Vert à l'exception de la Masse, les affluents du Vers, la Sagne et ses affluents, le Drauzou et ses affluents en amont du pont de Camik, le ruisseau de Pont de Moi et ses affluents, la Burlande, le Sibergue et leurs affluents, le Berveoux et ses affluents en amont du gouffre des Cloches, le ruisseau noir et ses affluents, le Francès et ses affluents en amont du plan d'eau de Lacapelle – Marival, la Rivière, la Sésoure, la Petite Barguelonne, le Lendou, la Grande Barguelonne, la Lupte, le Lemboulas et leurs affluents.

Les animations
& GUIDES DE PÊCHE

LE PÔLE FÉDÉRAL D'ANIMATION

Depuis plus de 20 ans la fédération de pêche du Lot propose des ateliers de pêche et d'éducation à l'environnement. Ces animations sont destinées principalement aux jeunes, débutants et confirmés ! **Désormais pour tous les stages et tous les ateliers, il est possible de s'inscrire directement en ligne sur** www.helloassoconnect/associations/federation-du-lot-pour-la-peche-et-la-protection-du-milieu-aquatique

POUR QUI ET POURQUOI ?
Les mercredis & samedis de la pêche
Animations proposées au printemps et à l'automne pour les jeunes à partir de 9 ans. Inscription obligatoire.
Les ateliers d'éducation à l'environnement
Ateliers de connaissance et de sensibilisation dans le cadre scolaire ou de journées thématiques sur faune et les milieux naturels.
Les ateliers de découverte de la pêche
Ateliers d'initiation pêche en centres de loisirs, campings, offices de tourisme, MJC, ou dans le cadre périscolaire.
Les stages
Stages de pêche de la truite, des carnassiers et de la carpe, etc. Inscription obligatoire.

LES ATELIERS PÊCHE NATURE

Dans le département du Lot, **6 AAPPMA animent des Ateliers Pêche Nature (APN)** Ils sont encadrés par des bénévoles et des éducateurs sportifs débutants, jeunes et adultes, pour pratiquer la pêche de manière autonome et responsable vis-à-vis de la nature et des autres usagers.

APN DE BRETENOUX
Jean-Pierre GUARY
06 35 94 74 29
aappmabretenoux@gmail.com

APN DE CAJARC
Emmanuel PRADINE - 06 15 95 42 52
Sylvain Garza 06 32 28 53 75

APN DE FIGEAC
Séverine COTTEN
06 11 50 40 34

APN DE GRAMAT
Claude COMMON
06 88 79 30 56
claude.common@gramat.orange.fr

APN DE PRAYSSAC
Sylvain Labruyère - 06 77 63 82 76
Antonio ILLAN - 06 11 70 88 89

APN DE GOURDON
Daniel JANIRY - 06 11 66 53 73 05
65 41 69 38 - janrydimv@aol.com

26 - GÎTE CHATEAU SAINT-DIDIER
GÎTE
Parnac – 26 Allée Porte Vitré
Marie-Thérèse Rigal - 06 71 47 70 72
maite.rigal@orange.fr

27 - GÎTE LES ACACIAS
GÎTE
Parnac – 15 rue du Coustalou
David Rigal - 06 60 07 01 16 – dav.rigal@gmail.com

28 - LA CHARTREUSE***
HÔTEL RESTAURANT
Cahors - Saint Georges
05 65 35 17 37 - contact@hotel-la-chartreuse.com
www.hotel-la-chartreuse.com

29 - LA TRUITE DORÉE***
HÔTEL RESTAURANT
Saint-Géry - Vers - Le bourg
05 65 31 41 51
contact@latruitedoree.fr - www.latruitedoree.fr

30 - CHILL-LOT***
CAMPING
Cénevières - Grand Pré
05 81 42 96 00 - 06 32 58 56 29 - 06 20 95 06 66
camping.cenevieres@gmail.com
www.chill-lot.com

31 - LES COURNOULISES
CAMPING
Montbrun - 318 Route du Bourg
Pierre Blondeel - 06 03 23 13 56
accueil@lescournoulises.fr - www.lescournoulises.com

LES GUIDES DE PÊCHE

EN SAVOIR +

SYLVAIN GARZA
Spécialité : Pêche des carnassiers aux leurres
06 32 28 53 75 - sylvain.garza@gmail.com
guidepechecarnassiers.com

SYLVAIN LABRUYÈRE
Spécialité : Pêche des carnassiers, silures et truites
06 77 63 82 76 - pechelotevision@gmail.com
www.pechelotevision.com

BRUNO LACOUT
Spécialité : Pêche de la truite - 06 65 50 14 93
06 84 62 91 06 - poissondusaft@live.fr
www.lacout-guidepechelot.com

LIONEL LÉVÊQUE
Spécialité : Pêche à la mouche truites, ombres et brochets - 06.93.50.19.55 - lévequelionel93@gmail.com
www.aventureflyfishing.com

LAURENT MATÉOS
Spécialité : Pêche à la mouche, truites, ombres et carnassiers - 06 85 05 43 00
pescofishdordogne@gmail.com - www.pescofish.com

LUC MATOSEVIC
Spécialité : Pêche de la truite et des carnassiers en bateau - 06 11 38 15 35 - contact@fishandgites.com
www.fishandgites.com

BRUNO MERCIER
Spécialité : Pêche du silure, des carnassiers, de la truite 06 24 88 67 32 - contact@guidepechemercier.com
www.guidepechemercier.com

MATTHIAS PARRE
Spécialité : Pêche à la mouche, truites, ombres et carnassiers - 06 30 59 64 76 - matthiasparre04@gmail.com
www.dordogne-flyfishing-guide.com

BENJAMIN ROUSSELOT
Spécialité : Pêche des carnassiers et de la truite
06 75 83 38 58 - rbguidepeche@gmail.com
rbguidepeche.wixsite.com/rbguidepeche-lot

ADRIEN SAUVESTRE
Spécialité : Pêche à la mouche, truites, ombres et carnassiers - 06 88 11 17 06
adrien.sauvestre@wanadoo.fr - www.lmssofly.com

Réglementation générale
EN 2ÈME CATÉGORIE

Une 2ème catégorie est un cours d'eau ou un plan d'eau où le peuplement piscicole dominant est constitué de poissons blancs (cyprinidés) et de carnassiers. Il est possible d'y pêcher toute l'année certaines espèces.

DATES D'OUVERTURE

	J F M A M J J A S O N D
Truite fario & omble de fontaine	14 mars > 20 septembre
Truite arc-en-ciel — sur les rivières Dordogne, Cère à l'aval du barrage de Brugales et Lot	14 mars > 20 septembre
Truite arc-en-ciel — autres cours d'eau & plans d'eau	1er > 25 janvier; 14 mars > 31 décembre
Brochet, sandre, perche & black-bass — Toute pêche au vif et aux leurres	1er > 25 janvier; 25 avril > 31 décembre
Ombre commun	16 mai > 15 novembre
Anguille (pêche anguille argentée interdite)	1er mai > 30 septembre
Ecrevisse américaine, de Californie & et de Louisiane	1er janvier > 31 décembre
Anguille argentée, saumon, truite de mer, aloses, écrevisse à pattes blanches & écrevisse à pattes grêles	PÊCHE INTERDITE
Toutes les autres espèces	1er janvier > 31 décembre

TAILLES DE CAPTURE

	Les carnassiers			Les salmonidés			
	Black bass	Brochet	Sandre	Truite fario	Truite arc-en-ciel	Saumon de fontaine	Ombre commun
Lac du Tolerme	NO KILL	60 à 80 cm		50 cm	20 cm	20 cm	23 cm	30 cm
Lac de Catus, étang de Mers Alvignac, barrage de Cajarc sur le Lot, plan d'eau de Guirande, gravières de la Guierle à Vayrac	NO KILL	60 à 80 cm		50 cm	23 cm	20 cm	23 cm	30 cm
Lac de Cassagnes	NO KILL	NO KILL	NO KILL	23 cm	20 cm	23 cm	30 cm
La Dordogne	40 cm	60 à 80 cm		50 cm	30 cm	20 cm	23 cm	30 cm
Le Lot à Cahors, l'Ouysse en amont de St-Sauveur	40 cm	NO KILL		50 cm	23 cm	20 cm	23 cm	30 cm
Le Lot, le Célé, l'Ouysse, la Tourmente et la Cère Autres rivières, lacs & plans d'eau	40 cm	60 à 80 cm		50 cm	23 cm	20 cm	23 cm	30 cm
La Dordogne à Floirac Le Célé de la plage de Sauliac au gué d'Ornac	40 cm	60 à 80 cm		50 cm	NO KILL	NO KILL	23 cm	NO KILL

PROCÉDÉS ET MODES DE PÊCHE

✔ AUTORISÉS

3 CARNASSIERS par jour par pêcheur (dont 2 brochets maximum)

5 SALMONIDÉS par jour par pêcheur (autre que saumon et truite de mer)

4 LIGNES montées sur cannes par pêcheur

1 LIGNE montée sur canne par pêcheur dans les 5km à l'aval des chaussées (sur Lot, Célé & Ouysse)

2 HAMEÇONS ou **3 MOUCHES** artificielles maximum par ligne

6 BALANCES maximum pour la pêche de l'écrevisse

✘ INTERDITS

PROCÉDÉS consistant à capturer un poisson autrement que par la bouche

TECHNIQUES susceptibles de capturer un carnassier durant la période de fermeture (vif, leurre, streamer, etc.)

PÊCHE INTERDITE SUR 50M à l'amont et à l'aval des ouvrages (sur Dordogne et Cère)

EMPLOI COMME VIF OU APPÂT d'espèces avec taille de capture, d'espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques, d'espèces protégées ou non représentées dans nos eaux

AMORÇAGE et appâtage avec asticots naturels ou artificiels (sur Dordogne et Cère)

Pêche à la **TRAÎNE**, à la **MAIN** ou **SOUS LA GLACE**

Pêche au **CASSANT** de surface de **JOUR**

La pêche
AUX ENGINS ET FILETS

**Pour les